

NOTE SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
ANNEE 2021**

L'année 2021 a bien sûr été moins atypique que l'année 2020 mais elle a quand même été marquée par les différentes périodes de restriction liées au COVID et aussi par le retour à la «vie normale» après la fin de ces mêmes restrictions. Ces périodes ont eu un impact visible fort sur la gestion des déchets avec notamment le redémarrage de l'économie qui se caractérise par une augmentation importante de notre production de déchets.

Nos organisations et nos agents ont continué à s'adapter quasiment quotidiennement pour assurer ce service public essentiel et leur engagement a été sans faille sur le terrain (déclaration de cas positif, cas contact, période d'isolement,...).

Pour rappel, la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés" est organisée autour des territoires collectés en régie (ruraux essentiellement) et par prestataires (urbains). La compétence traitement a été transférée partiellement au SYVALOM pour les territoires Est et Ouest ruraux.

Le taux de TEOM unique appliqué sur l'ensemble du territoire a été pour 2021 de 9%.

Malgré cette année particulière, la Direction des Déchets a réalisé et/ou poursuivi des actions fortes et structurantes pour nos organisations futures et le service aux habitants pour les prochaines années :

- Démarrage au 1er octobre 2021 du marché de collecte des ordures ménagères et déchets recyclables sur le territoire Centre en groupement de commande avec la propreté urbaine de la Ville de Reims.
- Lancement d'une démarche d'enquête et de conteneurisation en bacs de tri sélectif sur les 67 communes de l'Ouest du territoire (soit 17 000 foyers) à partir du mois de juin 2021 pour une durée de 12 mois.
- Acceptation définitive de notre dossier de candidature en février 2021 par CITEO. Cela a lancé officiellement le Grand Reims dans la mise en œuvre des extensions des consignes de tri au 1er janvier 2023 avec notamment d'importants travaux de modernisation de notre centre de tri (estimation à 17M€HT).
- Dans le cadre de l'appel à projet ADEME sur la gestion des bio-déchets auquel le Grand Reims avait été retenu, nous avons lancé en décembre 2021 la phase d'expérimentations de collecte des biodéchets en point d'apport volontaire sur 4 secteurs.
- Vote d'un règlement de collecte applicable sur l'ensemble du territoire en avril 2021. Ce document a été travaillé avec les élus du Conseil d'Orientation Déchet.

- Travail important sur la réorganisation des tournées de collecte sur le territoire régie avec les agents afin de tenir compte de l'évolution du temps de travail des fonctionnaires. Cette réorganisation, effective au 1er janvier 2022, impactera environ 30% des foyers en ordures ménagères et 50% en tri sélectif.
- Poursuite du travail en 2021 sur un schéma directeur des déchetteries.
- Poursuite des travaux de réhabilitation des déchetteries notamment sur Sillery (réouverture 25/01/2021), Witry Les Reims (Mars 2021) et Saint Brice Courcelles (réouverture prévue en 2022).
- Signée en 2010, et arrivant à échéance au 31 décembre 2021, la convention tripartite d'implantation des conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères, du tri et du verre a été renouvelée en 2021.
- Dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), lancement de l'action familles zéro déchet et des défis zéro déchet.

Concernant la **quantité de déchets**, nous avons collecté en 2021 près de **149 264 tonnes** de déchets. C'est une très importante augmentation qui n'a jamais été constatée par rapport à 2020 de plus de 7% (soit plus de 10 000 tonnes de déchets en plus !).

Si nous nous comparons à l'année 2019 (année de référence avant COVID), l'augmentation reste de plus de 5000 tonnes de déchets collectés en plus (soit +3,7%).

L'origine de cette augmentation se retrouve essentiellement au niveau des ordures ménagères (+1266 tonnes / 2020), le tri sélectif (+756 tonnes / 2020) et sur les déchetteries (+8100 tonnes / 2020). L'augmentation des ordures ménagères et du tri laisse à penser au redémarrage de notre économie et de la consommation des ménages (+7,4% d'augmentation des dépenses de consommation des ménages en 2021, source INSEE). Par contre, par rapport à 2019, nous constatons une stabilité du tonnage de tri, avec une augmentation des ordures ménagères qui montrent un désintérêt des habitants par rapport au geste de tri.

Concernant l'augmentation des apports en déchetteries, celle-ci se concentre sur les déchets verts, les gravats avec les plâtres, et les encombrants. Cet accroissement de l'activité des déchetteries en 2021 est supérieur aussi à celle de l'année 2019 de référence. Plusieurs de nos sites sont victimes de leur succès et de l'engouement de la population que l'on peut expliquer par la reprise économique mais aussi par le développement des activités de bricolages (+10,2% du chiffre d'affaire des magasins de bricolage en 2021).

Par ailleurs, 823 professionnels ont fréquenté nos déchetteries lors de 3 173 passages pour un volume de 4 121 m³.

Sur l'ensemble du territoire, nous restons avec **505 kg/an/hab.** sur des résultats inférieurs à la moyenne nationale pour un habitat de type urbain équivalent (555 kg/an/hab. selon les données SINOE/ADEME 2019) :

- **ordures ménagères : 248 kg/an/hab.** (moyenne Urbaine ADEME 2019 : 265 kg/an/hab.),
- **tri sélectif : 55 kg/an/hab.** (moyenne urbaine ADEME 2019: 49 kg/an/hab.),
- **verre : 35 kg/an/hab.** (moyenne urbaine ADEME 2019 : 27 kg/an/hab.),
- **déchetteries avec gravats : 166 kg/an/hab.** (moyenne SINOE 19 urbain : 183 kg/an/hab.).
- **déchetteries hors gravats : 128 kg/an/hab.** (moyenne urbaine ADEME 2019: 133 kg/an/hab.).

Toujours au niveau national, le **taux de valorisation** (énergétique, matière et organique) est de 68% des déchets collectés contre **96,2% pour le Grand Reims.**

Malgré un contexte encore défavorable, le service Prévention a su garantir et adapter plusieurs de ses missions de communication et de sensibilisation auprès des usagers du service et du public scolaire. 34 734 personnes ont ainsi été sensibilisées dont plus de 8 000 élèves durant les 4 101 animations proposées par la collectivité : animations scolaires, temps forts nationaux, manifestations du territoire, de proximité...

Sur la base du compte administratif 2021, en tenant compte de l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement (hors TEOM), le coût global de fonctionnement a été de 28,9 M€ TTC.

Les chiffres suivant sont tirés d'une comptabilité analytique (normalisée au niveau national par l'ADEME) :

Coût aidé en €HT/habitant 2021	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	TOUT FLUX
CuGR	59,5 €	1,5 €	5,5 €	19,7 €	89,5 €
Données nationales habitat urbain 2016	52,9 €	1,6 €	9,8 €	16,0 €	89,4 €
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	38,3-66,3€	0,7-3,6€	3,4-17,6€	9,6-29,5€	74,2-115,6€

: 80% des collectivités de même typologie ont un coût compris dans cet écart

N.B. : RS = collecte sélective (hors verre)

Le coût aidé par habitant est en hausse par rapport à 2020 (+3.37€HT/hab) principalement à cause de l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale Activité Polluante) décidée par l'Etat au niveau de nos centres de valorisation énergétiques Rémyval et Auréade de +5 €HT/tonne (soit plus de 400 k€HT) et de l'augmentation des tonnages collectés. Il est par contre en baisse de 0.57 € sur le flux de résidus secs hors verre.

Ces chiffres par habitant démontrent l'importance pour nos collectivités du geste de tri (sur les emballages, sur le verre ou sur les déchetteries) car celui-ci est toujours très inférieur en coût par rapport aux ordures ménagères.